

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION HANDISPORT MODULE A

24-25-26 novembre 2010
Au Centre de Rééducation et de
Réadaptation du Grand Feu, Niort (79)

Qu'est ce que le CQH ?

Le **Certificat de Qualification Handisport** est une formation complémentaire destinée à des personnes possédant un BEES ou un diplôme fédéral donnant les mêmes prérogatives d'encadrement, souhaitant ouvrir leur pratique au public handicapé moteur, physique, visuel ou auditif. Il se compose de deux modules : le module A et le module B.

Le Module A est la première partie du CQH. C'est un module théorique qui permet d'acquérir les connaissances relatives au milieu environnemental des personnes ayant un handicap moteur, visuel ou auditif, au mouvement Handisport et les définitions des différentes pathologies rencontrées à la Fédération Française Handisport et leurs conséquences sur le plan sportif.

Contenus du Module A:

- Les définitions du handicap, les aspects psychologiques, les bienfaits de la pratique physique ou sportive et le rôle de l'éducateur, le mouvement fédéral, l'itinéraire du pratiquant, les freins à la pratique, les facteurs de développement, le cadre législatif...
- Sur le plan médical : rappel sur la physiologie du rachis et du système nerveux, définition et description des pathologies, complications et contre-indications, l'aptitude au sport et les précautions à prendre
- Activités physiques en situation de handicap

Module B (stage pratique) : variable selon la discipline choisie

Les objectifs de ce module B (organisé par la commission fédérale de la discipline) a pour objectifs d'acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place des situations pédagogiques adaptées aux différents handicaps, les connaissances et les compétences nécessaires pour adapter le matériel aux différents types de handicaps et enfin les connaissances relatives aux règlements spécifiques Handisport.

Sa durée est variable selon la discipline (20 à 40h)

Le module B n'est accessible qu'aux personnes ayant le module A.

Les stagiaires disposent de trois ans pour suivre l'ensemble de la formation, le module A étant un pré-requis pour participer au module B. Cette formation est un des moyens envisagés pour développer la pratique de proximité car elle ôte à ses stagiaires « l'angoisse » du handicap et de la personne handicapée. Elle apporte aussi aux stagiaires les moyens d'accueillir en toute connaissance de cause des pratiquants handicapés dans leur structure de pratique.

Renseignements

Melle Mireille LOCARD

Déléguée Régionale Handisport Poitou-Charentes

Comité Régional Handisport Poitou-Charentes

Maison Régionale des Sports

Place de la Mairie

86240 ITEUIL

Tél/fax : 05 49 41 00 89

mail : poitou-charentes@handisport.org

Site de la Fédération Française Handisport : www.handisport.org